



Service de l'attractivité  
et de la politique des  
ressources humaines

Sous-direction de  
l'attractivité des métiers  
et du recrutement

DGRH D2-5

## **Décision**

**portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs de recherche, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Chef-fe de projet ou expert-e en ingénierie des systèmes d'information, session 2026**

N° E1A41IR2IMV

### **Le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche,

## **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs de recherche dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Chef-fe de projet ou expert-e en ingénierie des systèmes d'information, au titre de l'année 2026 :

Monsieur BEN HADJ Mourad, ingénieur de recherche hors classe, président, Université Gustave Eiffel, Champs-sur-Marne.

Madame KYRIACOPOULOU Tita, professeure des universités de 1ère classe, vice-présidente, Université Gustave Eiffel, Champs-sur-Marne.

Madame HANNACHI Aïni, agent contractuel équivalent ingénieur de recherche hors classe, Université Gustave Eiffel, Champs-sur-Marne.

Monsieur BARBE Jean-François, ingénieur de recherche hors classe, expert, Collège de France, Paris.

Monsieur BASCLE Dominique, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université Sorbonne Paris Nord, Villetaneuse.

Monsieur PIRES Marcolino, ingénieur de recherche, expert, Rectorat de l'académie de Paris, Paris.

Madame COUSTILLIERES Perrine, ingénieur de recherche, suppléante, Université Gustave Eiffel, Champs-sur-Marne.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 29 mai 2026

Pour le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La cheffe du département des concours  
des personnels des bibliothèques, ingénieurs,  
administratifs, techniques, pédagogiques,  
sociaux, de santé, de direction et d'inspection



Pauline MAINDON